Force Ouvrière

FO Le syndicat préféré des salariés

Groupe AXA

24 janvier 2006

Négociation sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences : Quelles conséquences sur les emplois et les « compétences » de chacun d'entre nous ?

Dans le calendrier chargé des négociations en cours au sein du groupe AXA en France, l'une d'entre elles est particulièrement importante : Celle sur la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences. Cette négociation s'inscrit dans la droite ligne de la loi de programmation sociale dite loi « Borloo ».

La loi « Borloo » est présentée comme ayant pour objet principal la préservation et la sécurisation de l'emploi. Elle touche également à des domaines comme l'apprentissage, le logement, la précarité.

Dans son objet, qui vient modifier le code du travail, la loi « Borloo » introduit également une notion nouvelle : elle permet la création d'une instance chargée de préparer les débats au sein des instances compétentes (CE, CCE) sur le sujet de l'emploi. Cette instance a vocation à être informée des conséquences sur l'emploi, de l'évolution à 3 ans des organisations du travail ou des sites, autrement dit des restructurations. Cette création d'une instance n'est pas une obligation faite par la loi, mais une possibilité offerte par le législateur.

Axa a engagé, courant novembre, une négociation au sein de la RSG en cours de déclinaison au sein des différentes entreprises du périmètre.

Où en sommes nous aujourd'hui et quelles sont les conséquences du texte présenté par la direction d'AXA ? Quelles sont les positions de FO et les revendications de notre organisation ?

Le texte finalisé au niveau RSG est actuellement soumis à signature. **Nous ne serons pas signataires**....certains y verront une habitude.....celle qui consiste à présenter notre organisation comme une organisation **Contre** ! En fait, ceci est juste, nous sommes contre des évolutions qui n'ont pour conséquences que la diminution des droits du salarié. Donc, nous assumons cette position et laissons aux organisations qui le souhaitent, le libre choix de participer à la destruction des droits sociaux qu'il s'agisse de la retraite, de la sécurité sociale ou celle de l'emploi déjà en cours.

Alors pourquoi sommes nous contre ?

Si ce texte avait eu pour finalité de garantir une meilleure sécurité de l'emploi à tous, si ce texte avait eu pour conséquence d'améliorer la situation de chacun et de chacune d'entre nous, que ce soit sur le plan de la formation, de l'évolution de la carrière ou de la rémunération, aurions nous, d'après vous pris la décision de ne pas signer un tel texte ? Nous ne vous ferons pas l'affront de répondre à votre place..... !

En revanche, si nous vous disons que ce texte a pour conséquence de :

- Faire assumer par les organisations syndicales signataires le cadre, la communication et la mise en œuvre des restructurations à venir.....**est-ce le rôle d'une organisation syndicale ?**
- N'informer que les organisations syndicales signataires des conséquences prévisibles des réorganisations diverses et variées à venir ? Ceci, sans jamais informer les organisations syndicales non signataires du contenu des projets de réorganisation ?
- **Cela veut-il dire pour autant que nous aurions dû signer ?** Ceci nous a beaucoup interrogé mais, dans le corps du texte, **l'obligation faite aux organisations syndicales de devenir les co-décisionnaires des réorganisations nous est apparue comme une fin de l'exercice démocratique de l'activité syndicale.**

Le rôle d'une organisation **n'est pas de devenir responsable des alternatives en matière d'emploi**. Il y a **défaut dans la perception même de la responsabilité** : Nous ne sommes pas en charge de la direction de l'entreprise et cette **co-gestion** de la responsabilité de l'emploi aura pour effet de bâillonner les organisations signataires au nombre desquelles vous trouverez : la CFDT, la CFTC, la CFE-CGC et l'UDPA. **Seuls deux syndicats, FO et la CGT, ont rejeté ce texte pour garder l'exercice libre de l'action et du combat pour les droits individuels et collectifs des salariés…**

Nous aussi, espérons devenir dans les prochaines semaines, **l'organisation syndicale préférée des salariés d'AXA France** et c'est par la force de notre combat, qu'il soit au quotidien dans la défense de chacune et de chacun d'entre vous ou collectif, par notre travail sur les dossiers et notre analyse des conséquences à moyen terme de textes présentés comme favorables aux salariés, que nous comptons développer notre présence.

Le soutien de chacune et de chacun d'entre vous, par sa syndicalisation, son engagement, sa présence aux réunions d'informations que nous organisons régulièrement sur chacun des sites où nous sommes présents, nous permettra de jouer ce rôle de contre poids qui est l'essence même de l'action syndicale !

Pour ce qui est d'une discussion plus approfondie sur le texte déjà signé par les organisations syndicales pro patronales, nous vous invitons à une réunion d'information et d'échanges qui se tiendra

Le 2 février 2006 de 13h à 14h
Tour AXA
Local FO 19 Colline (Salle 034)

Cette réunion sera l'occasion de partager et/ou de confronter nos points de vue sur ce texte, dont la longueur et la complexité n'ont d'égale que la volonté de faire taire toute opposition et tout contre poids démocratique au sein de notre entreprise.

BULLETIN D'ADHESION

NOM ……. Prénom.....
Adresse :……
Société :……Fonction :…….Service : .....
☎……..
Fait à …….
(signature)

Bulletin à remettre à vos Délégués F.O./Tour Axa 19 C